



COMMUNIQUÉ

Manifestations agricoles : dans un Etat de droit, l'agri-terrorisme ne peut être toléré !

Le 16 janvier 2024, la FRSEA et les jeunes agriculteurs d'Occitanie ont manifesté à Toulouse pour dénoncer, entre autres, « l'augmentation des charges et la politique de transition écologique mise en place par le gouvernement avec son cortège de restrictions d'accès à l'eau » ...

Cette manifestation a engendré une fois de plus de nombreux dégâts en ville avec des dépôts de déchets agricoles, la cité administrative et l'agence de l'eau Adour Garonne étant particulièrement visées. Au total, plus d'une centaine de bennes de déchets (fumier, paille, pneus, ...) a été recensée.

Dès le lendemain matin, le directeur de l'agence de l'eau Adour Garonne s'est empressé d'annoncer qu'il ne porterait pas plainte et que la redevance sur les prélèvements d'eau agricoles n'augmenterait pas, conformément à l'accord signé entre Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, et la FNSEA. Un accord de dernier moment passé dans le dos du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, et imposé par 49-3 dans la loi de finances 2024 !

Le Sne-FSU tient à exprimer sa totale solidarité avec les agent.es publiques des services de l'Etat, de l'Ademe, de l'OFB et de l'agence de l'eau Adour Garonne, ces trois établissements publics étant hébergés sur le même site.

Le Sne-FSU dénonce ces exactions, sources d'insécurité pour les agent.es sur leur lieu de travail. Il dénonce les pressions exercées ainsi sur les agent.es dans l'exercice de leurs missions d'accompagnement des politiques de transition écologique, que ce soient des missions de contrôles, de financement ou de conseil.

Le Sne-FSU constate la multiplication des manifestations agressives de certaines organisations professionnelles agricoles ou de la pêche professionnelle engendrant des dégradations importantes sur des équipements publics de services ou d'opérateurs du pôle ministériel de la transition écologique, énergétique et de la mer. Les conséquences peuvent être lourdes, à l'exemple de l'incendie des locaux de l'OFB à Brest ou de la dégradation des locaux de la direction interrégionale maritime Manche Est Mer du Nord au Havre au printemps 2023.

Le Sne-FSU dénonce la lâcheté de l'Etat à tous les niveaux, des ministres aux directeurs de services ou d'établissements publics face à ces lobbies trop souvent violents. Le Sne-FSU exige des responsables de l'Administration qu'ils portent plainte systématiquement suite aux dégradations matérielles, aux intimidations, menaces et insultes des agent.es publiques. Le Sne-FSU rappelle qu'il est de leur devoir de garantir aux agent.es sécurité et bonnes conditions de travail dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Sne-FSU dénonce l'irresponsabilité de ces organisations agricoles lorsqu'elles prônent le maintien d'une agriculture productiviste dans le déni des conséquences du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, particulièrement ses impacts sur la ressource en eau, et lorsqu'elles organisent des dégradations de biens publics et menacent la sécurité des agent.es pour imposer leur point de vue.

Le Sne-FSU dénonce en conséquence l'impunité de ces organisations professionnelles syndicales reconnues, recourant pourtant à des pratiques agri-terroristes, quand dans le même temps, certaines associations écologistes sont criminalisées pour leurs actes de désobéissance civile.

Le Sne-FSU s'interroge sur l'opportunité d'engager un processus de dissolution de ces organisations professionnelles, processus que le ministre de l'intérieur a su parfaitement manier en d'autres occasions, en *considérant qu'aux termes de l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure : « Sont dissous, par décret en conseil des ministres, toutes les associations ou groupements de fait : 1° Qui provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens »* !...

La Défense, le 18 janvier 2024